



COMPTE RENDU COMITE D'ENTREPRISE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Bandet, Directeur Général de HOP, était présent pour cette réunion qui s'est tenue à Nantes, accompagné de Mme Garnier, DRH sol, et de Mme Bouvard, la directrice financière.

RESULTATS FINANCIERS de HOP *Mme BOUVARD, directrice financière*

Mme Bouvard nous a présenté les résultats de la compagnie au 30 juin 2019.
Sans surprise, nous déplorons une perte d'exploitation de 40 M€, avec une chute de recette unitaire de 13,5 %, versus 2018.
Cependant, le passage en « tout affrètement » stabilise la perte sur le second semestre du résultat d'exploitation prévisionnel 2019.
Selon la Direction, l'intérêt de l'ACMI n'a pas d'autre but que de simplifier la gestion afin d'obtenir des gains. Il n'y a pas d'autres plans ni de variantes cachées selon elle.
Permettez-nous d'en douter...

Nous finirons donc l'année avec une perte de 53M€, contre 73 M€ l'année dernière.
Ce sera donc moins pire que prévu....
Cette stabilisation de la perte sera la bienvenue.

La Direction confirme que la recapitalisation de Hop aura lieu au printemps 2020 et qu’AIR France assure la liquidité de HOP.

Nous n’en connaissons pas le montant malheureusement...

CONTRAT d’AFFRETEMENT AIR FRANCE

Il s’agit d’un contrat de 5 ans comprenant un minimum de 51 avions pour HOP.

Il sera signé ultérieurement et est prévu avec une tacite reconduction.

M. Bandet insiste sur le fait que l’objectif n’est pas que tout s’arrête au bout de 5 ans, mais que l’évolution du contexte du secteur aérien reste incertain!!!

Nous lui signifions que si le nombre d’avions est de la responsabilité d’Air France, celle de HOP est bien d’assurer la formation de suffisamment de pilotes pour les faire voler!..

Nous nous inquiétons des clauses cachées de ce contrat et demandons à le consulter.

M.Bandet se cache derrière le caractère « confidentiel » de ce type de contrat pour refuser notre demande.

En revanche, on nous indique que le cabinet d’expert Progexa pourra s’en charger.

Pour remplir les objectifs du contrat, la Direction de HOP devra assumer une bonne gestion des plannings PN et de la maintenance car si la performance opérationnelle (98% d’objectif de régularité) n’est pas au rendez-vous, il y aura des pénalités. Le coût des mobilités des PNT vers AF sera couvert par un contrat ad hoc.

Le seuil de rentabilité et le tarif à l’heure de vol ne nous seront pas communiqués, malgré nos demandes insistantes.

Les informations nous sont évidemment données au compte-goutte, comme d’habitude.

Ce contrat peut être dénoncé si un « événement catastrophique » imprévu intervient, des « circonstances nouvelles inattendues » dicit la Direction, ajoutant que l’objectif est de rester sur une approche vertueuse et Air France est prête à nous accompagner sur ce schéma-là.

Malgré les propos rassurants de M. Bandet, les élus restent très dubitatifs...

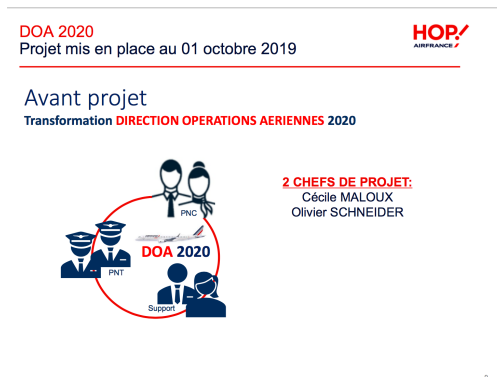
PROJET D'ORGANISATION HOP

Après une pause, M. Mazzucchelli est venu nous parler du projet d'organisation de HOP.

Une structure ACMI implique une nouvelle organisation autour de trois critères :

- simplifier l'organisation autour d'une équipe de direction resserrée
- aligner l'organisation de HOP! avec l'architecture réglementaire de l' AIR OPS
- orienter l'organisation de HOP! vers l'efficacité opérationnelle

Deux chefs de projet ont été désignés par la Direction pour mener à bien ces changements : M.Schneider pour les PNT et Mme Maloux pour les PNC.



La Directrice actuelle du PNC quittera l'entreprise en juin 2020, à l'issue de son contrat de détachement.

M.Bandet nous a fait part de son souhait de la remplacer par une personne issue de HOP! et PNC de préférence(!)

Ces propos lui ont valu les applaudissements des élus ...

La nouvelle organisation réduira considérablement les fonctions d'encadrement, le COMEX (comité exécutif) passera de 12 à 09 membres, le but étant de simplifier l'organisation réglementaire, comme recommandé par les audits.

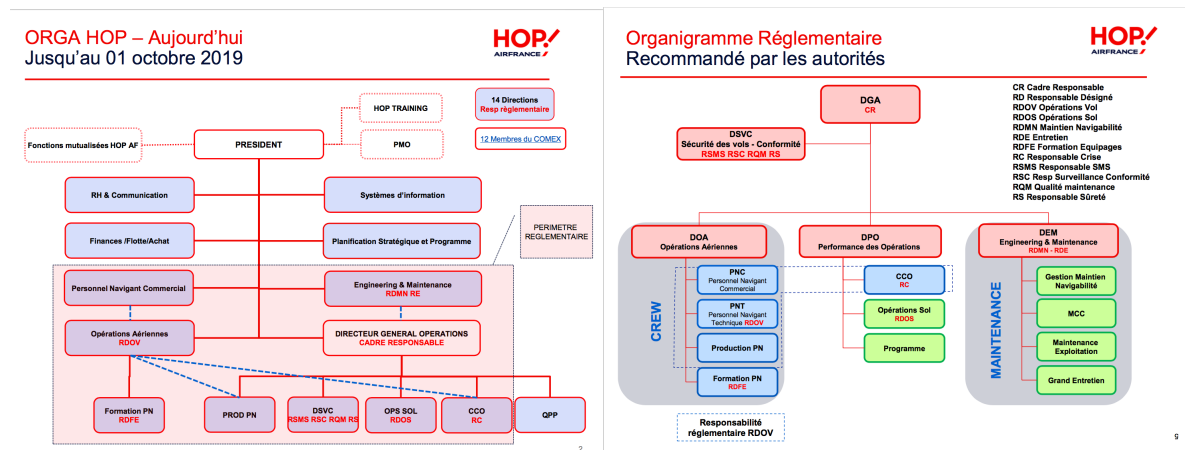
La Direction précise que Transavia fonctionne déjà sur ce mode d'organisation et c'est au tour de HOP à présent.

Dans un avenir proche, courant 2020, les PNC, PNT, Production PN et Formation PN dépendront de la DOA (Direction des Opérations Aériennes) qui, elle-même, dépendra de la DGA Exploitation. Le cadre responsable sera M. Mazzucchelli.

M.Baulard, l'actuel DOA, quant à lui, quitte ses fonctions actuelles à la fin du mois et reprend son poste de CDB Instructeur EJET.

M.Bandet nous affirme que ces nouvelles personnes mises en place dans l'organigramme disposeront toutes d'un contrat HOP.

Tous, sauf lui, puisqu'il ne peut être salarié en tant que mandataire social.



En synthèse, beaucoup de changements sont encore à prévoir pour l'année 2020. Après la nouvelle réorganisation imposée par l'ACMI, le CSE (Comité Social et Economique) remplacera l'instance CE.

L'objectif de la Direction affiché lors des réunions de négociation du Protocole pré- électoral, encore en cours, vise clairement à réduire considérablement la représentation syndicale.

Les syndicats PN (SNPNC, UNAC, SNPL) ont demandé un établissement PN (comme chez Air France) lors des négociations du CSE afin d'assurer une meilleure protection des accords PN et une meilleure représentativité des PN, en cohérence avec les votes exprimés mais cela a été refusé par la Direction et les syndicats sol y étaient opposés forcément.

Pourtant, les effectifs (1231 salariés au sol, 722 PNC et 855 PNT en équivalent temps plein soit 2808 salariés au total) rendent l'équation très difficile pour les syndicats purement PNC, puisque les PNC ne représentent que 25% du personnel chez HOP. **Ainsi un syndicat purement PNC comme le SNPNC devra obtenir 38% des voix exprimées des PNC pour rester représentatif et continuer à négocier et défendre les accords PNC.** 8 syndicats sont susceptibles de déposer une liste PNC pour cette élection, ce qui laisse craindre un éparpillement des voix et une représentation future des PNC par des syndicats sol.

Le CSE remplacera les instances actuelles : CE, DP et CHSCT et tout cela avec moins d'élus pour travailler à la défense des salariés et des PNC, bien sûr.

Nos élus PNC ne cessent de se battre pour pouvoir continuer à défendre notre métier et ses spécificités au sein de HOP.

Les prochaines réunions du Comité d'entreprise auront lieu fin octobre et fin novembre. La nouvelle instance CSE se mettra normalement en place en décembre 19, à l'issue des élections professionnelles dont le résultat du 1^{er} tour est prévu le 29 novembre.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire,

VOTRE EQUIPE SNPNC au CE,

Noémie Lellouche, Olivier Chérifi et Christelle Pagonakis